

Formulaire de déclaration
TAXE DE SEJOUR

Année :	2021	Trimestre :	
---------	-------------	-------------	--

A adresser à Régie Taxe de séjour CAN (BP 90001 - 79001 NIORT Cedex),

Avant le 20 du mois suivant le trimestre, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de Régie Taxe de Séjour de la CAN.

Renseignements complémentaires concernant la taxe de séjour sur le territoire de la CAN : Madame Lauriane ANGIBAUD (à l'Office de tourisme Niort Marais Poitevin) – Tel : 05.49.24.18.79 (les jeudis exclusivement)

Hébergeur

Nom du propriétaire :	
Tél. fixe :	Tél. mobile :
Adresse : n° et nom de rue :	
complément : (lieu-dit, etc...)	
Code postal :	Commune :
Adresse mail :	

Hébergement

NOM DE L'HEBERGEMENT :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	COMMUNE :
SITE INTERNET :	

Type d'hébergement (cochez) :

<input type="checkbox"/> Hôtellerie de plein air	<input type="checkbox"/> Hôtel	<input type="checkbox"/> Résidence de tourisme	<input type="checkbox"/> Maison familiale et rurale	<input type="checkbox"/> Chambre d'hôte (fournitures de services compris : petit déj, draps)
<input type="checkbox"/> Meublé (Yourte, hébergement insolite)		<input type="checkbox"/> Autre hébergement de groupe		

Classement * (Hors label, Chambre d'hôte)

Non classé <input type="checkbox"/>	1 Etoile <input type="checkbox"/>	2 Etoiles <input type="checkbox"/>	3 Etoiles <input type="checkbox"/>	4 Etoiles <input type="checkbox"/>	5 Etoiles <input type="checkbox"/>
---	---	--	--	--	--

* Le calcul de la taxe de séjour s'appuie sur le classement en étoile et en aucun cas sur un label (épis, clés etc..).

⚠ Depuis le 1er janvier 2019, il n'y a plus d'équivalence entre label (Gîtes de France, Clé Vacances,...) et étoile (classement officiel des hébergements touristiques d'Atout France). Si vous ne bénéficiez d'aucune étoile, mais que votre hébergement est labellisé, votre établissement est considéré non classé. Les hébergements non classés devront appliquer une taxe au pourcentage (cf. grille des tarifs). La même règle s'applique aux hébergements en cours de classement, à l'exception des terrains de camping.

Tarifs 2021 de la taxe de séjour hébergements classés
Par personne et par nuit – Tableau 1

Catégories d'hébergement	Tarifs
Palaces	2,75 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,40 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,05 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,65 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Tarifs 2021 de la taxe de séjour hébergements non classés
Par personne et par nuit – Tableau 2

Catégories d'hébergements	Taux
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement (y compris les chambres chez l'habitant) à l'exception des hébergements de plein air.	4%

1. Tableau pour les **HEBERGEMENTS CLASSES & CHAMBRES D'HÔTES**

Tous les champs du tableau doivent **OBLIGATOIREMENT** être complétés.

Période de perception	Nombre total de personnes hébergées, mineurs y compris	Assujettis	Exonérées*	Durée du séjour (nombre de nuits)	Nombre de nuitées	Tarif de la taxe pour l'hébergement en €	Montant total de la taxe (centimes inclus)
Formule de calcul :		<i>a</i>		<i>b</i>	$a \times b = c$	<i>d</i>	$\overline{c \times d}$
Exemple : 02.07.18 - 07.07.18	5	2	3	4	8	0,70	5,60
TOTAUX						TOTAUX*	

*Les -18 ans, les bénéficiaires d'un logement d'urgence, les propriétaires de résidences secondaires pour lesquelles ils payent une taxe locale sur la même commune.

*IMPORTANT : noter « 0 € » si vous n'avez pas loué

Date : Nom et signature (obligatoire) :

2. Tableau pour les **HEBERGEMENTS NON CLASSES OU EN ATTENTE DE CLASSEMENT**

Le taux applicable est de **4% du prix (hors taxe) de la nuit (nuitée) par occupant** (avec une taxe de séjour plafonnée à 2,30€).

Tous les champs du tableau doivent **OBLIGATOIREMENT** être complétés.

Période de perception	Tarif total du séjour (HT si assujetti à TVA)	Nombre de nuits (durée du séjour)	Nombre total de personnes hébergées	Assujettis* (+ de 18 ans)	Calcul du prix de la nuitée par personne (sur l'ensemble des occupants) <i>e</i>	Taxe de séjour appliquée <i>f</i> plafond maximum à 2,30€.	Montant total de la taxe perçue pour le séjour <i>g</i>
Formule de calcul :	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>	<i>d</i>	$\frac{a}{b \times c}$	$= e \times 0,04$	$= f \times d \times b$
Exemple : 10.05.19 - 17.05.19	350	7	5	2	10	0,40	5,60
TOTAL*							

* Les personnes non résidentes sur le territoire et hébergées à titre payant.

*IMPORTANT : noter « 0 € » si vous n'avez pas loué

Date : _____ **Nom et signature (obligatoire) :** _____